

08.12.2021 – 16:06 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Négociations salariales pour les cadres: la SSE s'engage en faveur de positions de cadres attrayantes - absence d'accord sur les exigences des syndicats

Zurich (ots) -

Les négociations salariales menées pour les cadres de la construction pour 2022 entre la Société Suisse des Entrepreneurs et les syndicats Cadres de la Construction Suisse, Unia et Syna, n'ont pas permis de parvenir à un accord. Aujourd'hui, le troisième et dernier round de négociations n'a abouti à aucun résultat, les syndicats posant des exigences qui ne reflètent pas les besoins fondamentaux des contremaîtres. Les négociations seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité central de la SSE. Selon un sondage, les contremaîtres souhaitent davantage de flexibilité au niveau des temps de travail et une planification de meilleure qualité de la part des maîtres d'ouvrage et des planificateurs. À l'avenir, la SSE placera ces points au centre de ses préoccupations.

Comme le montre un nouveau sondage réalisé par la Société Suisse des Entrepreneurs auprès d'environ 600 contremaîtres de toute la Suisse, la majorité de ces travailleurs qualifiés sont satisfaits de leur salaire. 68% des contremaîtres interrogés se disent satisfaits à très satisfaits de leur salaire. 32% seulement estiment que leur salaire est plutôt injuste par rapport à leurs performances. Dans le métier de contremaître, l'expérience professionnelle et de bonnes performances permettent d'augmenter rapidement les salaires individuels.

Et pourtant, les syndicats ont également demandé au cours du troisième round de négociations une augmentation générale de 100 CHF par mois pour tous les salaires effectifs et minimaux des contremaîtres, et en outre des pauses payées de 15 minutes, une extension du congé de paternité légal, ainsi qu'un droit général et immédiat au travail à temps partiel. Ces exigences ne tiennent absolument pas compte des défis auxquels le secteur de la construction va devoir faire face.

La SSE estime que la reconnaissance du travail, qui se traduit par un salaire individuel tenant compte de la performance, est plus importante que les ajustements collectifs des salaires selon le principe de l'arrosoir. Pour la SSE, il est important de pouvoir attirer des employés motivés et engagés avec des incitations salariales individuelles et des possibilités de formation continue, et de pouvoir ainsi les garder à long terme dans la branche et leur permettre de se développer.

D'après l'enquête sur les contremaîtres, trois contremaîtres sur cinq aimeraient organiser leur quotidien professionnel de manière plus flexible, mais quatre sur cinq disent que cela n'est actuellement guère possible chez leur employeur. C'est là que les entreprises de construction doivent devenir plus attractives pour leurs employés.

Il n'y aura donc pas d'augmentation généralisée des salaires effectifs et minimaux en 2022. Les entreprises peuvent toutefois procéder à des augmentations de salaire individuelles.

La délégation de négociation va informer officiellement les membres de l'absence d'accord dans le cadre des négociations salariales.

Informations complémentaires :

Sondage auprès des contremaîtres 2021 de la Société Suisse des Entrepreneurs à télécharger : <http://ots.ch/LgPQ3s>

Contact:

Bernhard Salzmann
responsable Politique + Communication de la SSE
Tél.: +41/78/762'45'31
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Corine Fiechter
responsable communication pour la Suisse romande de la SSE
Tél.: +41/79/306'54'12
E-Mail: cfiechter@entrepreneur.ch